

3- *La topologie associative (limites, continuité et voisinage) les associations citoyennes >> Greg et Dom. débutent*

- *La contribution des associations à la société (dynamisme)*
 - domaine santé
 - domaine logement
 - domaine accueil droit solidarité

Ex conseil de quartier

Ex cimade

Ex CAS et vie du quartier

Ex asso de patients et avancement des lois droit des malades.....

- *une indispensable reconnaissance – utilité sociale, intérêt général*

Rappel :

en 2014 le premier ministre du gouvernement Sarkozy avait décidé de mettre en avant le rôle capital des assos et décrété l'année 2014 « année de l'engagement associatif. »

Le 14 février de cette année 2014, l'état signait une charte d'engagements réciproques

Doit-on rappeler que malgré cet engagement les années 2015-2017 furent des années noires pour les assoc ?(communiqués de presse octobre 2014 et suivants

Depuis ??? les associations doivent entamer des démarches pour être RUP...RUS....

devons-nous développer les procédures?pour obtenir la RUP et RUS ? Et donner ex où ces reconnaissances sont acquises ?

- *l'engagement associatif, salariat, bénévolat et militantisme*

Nous insisterons ici sur le sens des associations citoyennes. En effet ces dernières « mettent en place et développent des initiatives tournées vers le bien commun l'intérêt général et le respect des droits fondamentaux et non vers l'intérêt personnel» (ref livre DM p 12) Pour DM, seules ces associations peuvent répondre à la crise actuelle.

en 2012 nombre d'asso : 1 300 000 +3% par an

nombre de bénévoles 16 000 000 et 23 0000 d'adhérents

Près d'un million de salariés travaillent en associatif

faut-il reprendre la répartition des différentes assos ?proportion bénévoles /salariés ?

Devons nous reprendre les définitions bien commun utilité sociale etc... développées par DM p31 et suiv ?

Le management d'une association doit donc tenir compte de cette double population et prendre en compte la relation salariés benevoles:

Des tensions éthiques existent effectivement chez le manager qui tend à sauvegarder les emplois d'une association comme d'une entreprise oubliant parfois les missions de l'association.

Tensions également entre des salariés certes qualifiés , et des bénévoles qui doivent acquérir des

qualifications s'ils ne les avaient pas initialement

Tension chez un salarié défendant ses intérêts avant ceux de l'association qui l'emploie

Tensions entre militantisme associatif , gestion des finances publiques et intérêt personnel.En effet il est tout à fait reconnu que les salariés associatifs sont plus militants mais peut-être moins syndiqués?(Ex Cimade) Ce qui peut favoriser une sous rémunération si les administrateurs ne sont pas vigilants.

- *les divers aspects de la marchandisation de l'espace associatif (les CIS-SIB)*

réfé au livre de JCB

Faire financer les actions sociales-relevant jusqu'ici du budget de l'état par des financements privés ce qui induit

Rapport Sibille.....

comme le dit JCB nous refusons « d'abandonner aux banques et aux entreprises privées le droit de définir l'intérêt général »